

Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2008

M. le Maire a rapporté que, suite à une manipulation frauduleuse des forains sur le réseau électrique, il a dû contacter les services de ERDF afin d'annuler l'amende prévue dans cette affaire. Il souhaite que le Conseil Municipal réfléchisse à un forfait de facturation à l'encontre des forains, à une surveillance accrue dès leur arrivée dans la commune et au contrôle des consommations. Le Conseil donne son accord à cette démarche.

Le conseil a dû se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes de la Thiérache Ardennaise au Syndicat de Gestion du GAPP de Rimogne. Il y a rendu un avis favorable par 9 voix pour et une voix contre (M. Jean-Philippe FEART).

M. le Maire a ensuite abordé le sujet du tarif des ordures ménagères et de l'eau. Le Conseil Municipal a décidé, en l'absence d'éléments comparatifs, de reporter l'étude des taux de redevance des ordures ménagères à appliquer en 2009. Le Conseil a pris connaissance des taux actuels, fixés le 12 décembre 2003, qui s'établissent comme suit :

- de 0 à 500 m³ : 1€20 le mètre cube.
- plus de 500 m³ : 0€88 le mètre cube.
- location de compteur : 15€4.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention (M. Régis CLARY) a décidé de supprimer le tarif dégressif et d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2009, par 8 voix pour et 2 voix contre (Mrs Régis CLARY et Joël BROUSMICHE) les tarifs suivants:

- prix de l'eau : 1€36 le mètre cube auquel s'ajoute la taxe de pollution fixée, par l'Agence de Bassin Rhin-Meuse, pour cette année à 0€138.
- location de compteurs : 17€2.
- Changement de compteur suite à une dégradation : 80€0.
- Taxe de branchement sur le réseau : 400€0.

M. le Maire a présenté un nouveau modèle de compteur d'eau qu'il voudrait voir installé, au fur à mesure, dans la commune. L'appareil est intégré dans un réceptacle isolant des intempéries et sera installé en limite de propriété, prévenant ainsi tout litige pour la prise en charge de réparations de fuites d'eau.

Le Conseil Municipal a été contacté par une société privée qui souhaite louer la salle communale pour y donner des cours de musique. Il a décidé d'un tarif à 50€ pour une location d'un après-midi, les autres tarifs restant inchangés.

M. le Maire est alors revenu sur le projet de vente de 2 terrains communaux à BOGNY. Compte tenu du prix demandé, l'acquéreur ne souhaite plus acheter

qu'une seule parcelle. Après délibération, le Conseil Municipal a rendu un avis favorable mais en modifiant le prix du terrain et a chargé M. le Maire des démarches auprès de l'acheteur.

Suite au renvoi de M. PAYET, la commune s'est adressée à l'ANPE pour recruter un employé communal sur une base de 26 heures par semaine, si possible dans le cadre d'un contrat aidé. La commission communale doit examiner les candidatures.

M. le Maire a informé le Conseil qu'il a renouvelé le contrat de la société SEGILOG portant sur la maintenance informatique et la fourniture de logiciels, et qu'il l'a complété d'une option permettant la consultation du cadastre.

Renseignements pris, les reliquaires du 13^{ème} siècle appartenant à la Commune sont en fait stockés dans des locaux de la commune de Sedan. Ils vont faire l'objet d'une convention de dépôt avec le Musée de l'Ardenne à Charleville Mézières.

M. le Maire fait part des devis proposés par l'Entreprise SOICHET concernant le fauchage des accotements, l'abattage du gros tilleul et de divers arbres autour de l'église de MURTIN, le démontage du local à bascule, l'élagage le long de la ligne téléphonique à BOGNY.

Il informe également le Conseil Municipal du montant de la redevance due par Gaz de France pour l'occupation du domaine communal et du contrat qu'il a passé avec la Commune de RIMOGNE pour le déneigement des voies communales.

Compte tenu des conditions climatiques, il a été décidé de reporter au printemps 2009 les travaux de voiries afin qu'ils soient effectués dans les meilleures conditions.

M. le Maire a précisé qu'il a du contacter un architecte afin de réaliser l'aménagement d'un préau annexé à la salle Communale. Il a programmé également une réunion de la Commission des bois et chemins au 6 janvier et de la Commission des travaux au 13 janvier .